

Image not found or type unknown



RESILIATION CANALSAT IMPOSSIBLE AVANT DATE ANNIVERSAIRE

Par IRA, le **15/04/2016** à **17:01**

Bonjour,

Mon fils, qui fait face à quelques difficultés financières, a demandé la résiliation de son abonnement à canalsat. Il a été contacté par téléphone et il lui a été répondu que la résiliation ne peut intervenir qu'à la date anniversaire de son abonnement (soit en 12/2016). On lui a dit qu'on lui octroyait une réduction de 15% pendant 12 mois "à compter du mois prochain". Il a reçu un mail de confirmation dans ce sens alors qu'il n'a rien validé et se voit prolongé jusqu'en avril 2017 !!! sauf à activer le délai de rétractation de 14 jours (ce qu'il va faire).

Cette pratique est quelque peu arbitraire ; avez-vous déjà eu vent de cette pratique ? Merci de votre aide si une solution existe pour arrêter cet abonnement.

Cordialement

Ira